

MYD/AECK  
**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**  
Fraternité-Justice-Travail

-----  
**PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE**  
-----

**DÉCRET N° 2026 – 002 DU 21 JANVIER 2026**

portant approbation de la nomenclature des métiers d'art et de la culture du Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la loi n° 2022-07 du 27 juin 2022 portant organisation et réglementation des activités statistiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-315 du 14 juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 janvier 2026,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Est approuvée, telle qu'elle figure en annexe, la nomenclature des métiers d'art et de la culture du Bénin.

## **Article 2**

La nomenclature des métiers d'art et de la culture du Bénin a pour objet de structurer et de classifier les différents métiers relevant du champ culturel, en tenant compte de la diversité des pratiques professionnelles, des réalités du terrain et des enjeux de reconnaissance institutionnelle, de formation, de financement et de régulation.

La nomenclature des métiers d'art et de la culture du Bénin est un outil structuré et hiérarchisé, organisé selon une logique sectorielle et fonctionnelle. Elle repose sur une classification en filières d'activités culturelles, lesquelles sont décomposées en corps de métiers, chacun subdivisé en profils professionnels spécifiques appelés métiers. Chaque métier ou fonction culturel identifié est accompagné d'un libellé précis, d'un descriptif succinct des tâches ou fonctions associées, ainsi que d'un code numérique facilitant le traitement statistique.

## **Article 3**

La nomenclature des métiers d'art et de la culture du Bénin a pour finalités stratégiques et opérationnelles :

- d'offrir une grille de lecture normalisée et reconnue des professions culturelles afin de mieux les identifier, les catégoriser et les suivre ;
- d'améliorer la reconnaissance et la visibilité des métiers de la culture, y compris les métiers émergents et informels souvent absents des cadres de référence classiques ;
- d'outiller les politiques publiques sectorielles en matière de formation, de soutien, de structuration des filières et d'évaluation d'impact socio-économique ;
- de permettre une meilleure intégration des professions culturelles dans les systèmes statistiques nationaux, notamment via les fichiers de l'emploi, les enquêtes de main-d'œuvre et les registres professionnels.

## **Article 4**

La nomenclature des métiers d'art et de la culture du Bénin peut être révisée périodiquement par arrêté du ministre chargé du Tourisme après avis technique de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie afin de tenir compte de l'évolution du secteur et des nouveaux métiers émergents.



## **Article 5**

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

## **Article 6**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 janvier 2026

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre du Développement et de la  
Coordination de l'Action gouvernementale,



Abdoulaye BIO TCHANÉ,  
Ministre d'État

Le Ministre du Tourisme, de la Culture  
et des Arts,



Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI  
Ministre d'État



MINISTÈRE DU TOURISME,  
DE LA CULTURE ET DES ARTS  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Direction nationale de la culture



## NOMENCLATURE DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CULTURE DU BENIN

CJ-PR
VU, CERTIFIÉ CONFORME
Date : 26/01/2026
Heure : 16H45

JANVIER 2026

## SIGLES, ABREVIATIONS ET ACCRONYMES

BIT	Bureau international du Travail
CITP	Classification internationale type des professions
DAL	Direction des arts et du livre
DNC	Direction nationale de la Culture
INStaD	Institut national des Statistiques et de la Démographie
MTCA	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts
NMACB	Nomenclature des métiers d'art et de la culture du Bénin
OPV	Opérateur de prise de vue <i>q</i>



## **SOMMAIRE**

SIGLES ET ABREVIATIONS ET ACCRONYMES.....	2
SOMMAIRE .....	3
GLOSSAIRE .....	4
CONTEXTE .....	5
NOMENCLATURE DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CULTURE DU BÉNIN.....	6
NOTE EXPLICATIVE DE LA NOMENCLATURE DES METIERS ARTISTIQUES ET DE LA CULTURE DU BENIN .....	13
CONCLUSION .....	47 <i>q</i>

## GLOSSAIRE

1. **Art** : acte de création par lequel l'être humain donne une forme visible, sonore ou matérielle à ses émotions, idées et visions du monde.
2. **Artiste** : personne qui, par la création transforme une idée, une émotion ou une expérience en une œuvre perceptible (visuelle, sonore, écrite ou corporelle).
3. **Métier** : activité sociale définie par son objet, ses techniques... Profession caractérisée par une spécificité exigeant de l'apprentissage, de l'expérience et entrant dans un cadre légal.
4. **Métier artistique** : métier exercé par un artiste ou plus largement un métier qui concourt à la conception, à la production et à la diffusion de produits artistiques.
5. **Corps de métiers** : ensemble de personnes appartenant à une catégorie professionnelle. Il regroupe plusieurs métiers apparentés ou similaires.
6. **Filière** : ensemble d'activités complémentaires concourant à la réalisation d'un produit fini. Elle regroupe plusieurs catégories de métiers des arts et/ou de la culture. L'article 3 du décret n°2011-322 du 02 avril 2011 portant statut de l'artiste en République du Bénin prévoit que « les artistes sont répartis par filière ». Pour des besoins de fonctionnement de ses relations avec les professionnels du secteur des arts et de la culture, la Direction nationale de la Culture (ex DAL) a organisé les artistes en sept filières. À l'issue de la présente étude, cette organisation a été reconstruite. En définitive, six filières sont identifiées. Le tableau ci-dessous présente les anciennes et les nouvelles filières retenues.

Tableau 1 : Les filières

Anciennes filières définies par la DAL	Nouvelles filières retenues
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Musique</li><li>2. Danse</li><li>3. Théâtre</li><li>4. Cinéma</li><li>5. Arts plastiques, graphiques et numériques</li><li>6. Littérature</li><li>7. Mode, design et artisanat</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Livre</li><li>2. Arts vivants</li><li>3. Cinéma, industrie des techniques et production</li><li>4. Arts visuels et patrimoine</li><li>5. Arts et industrie numériques</li><li>6. Gestion et diffusion</li></ol>

9

## CONTEXTE

Le secteur de la culture et des arts est confronté à de multiples difficultés au Bénin : confusion des genres due à un défaut de structuration et à une sous-documentation du secteur, insuffisance de clarté dans la définition des concepts, notamment les métiers des arts, le tout générée par un encadrement législatif et réglementaire limité. Il y a ensuite l'organisation désarticulée des acteurs liée à l'absence de classification et d'harmonisation des métiers.

Ayant érigé le secteur des arts et de la culture en pilier de développement économique du pays, le gouvernement s'applique méthodiquement à résoudre les problèmes qui s'y posent. Ainsi, le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts (MTCA), à travers la Direction nationale de la Culture (DNC) a entrepris de mieux organiser le secteur par une identification et une classification méthodique des métiers qui y sont exercés en vue d'impulser une vision de développement à ce secteur d'activités socioprofessionnelles et économiques. C'est dans cette optique qu'un cabinet de consultation a été commis en juin 2020 aux fins d'élaborer une nomenclature des métiers d'art et une codification harmonisée et simplifiée de ces métiers. Les résultats des premiers travaux ont permis de recueillir et de structurer les données sur le secteur de la culture et des arts. Ces travaux ont été peaufinés avec l'appui technique de l'Institut national des Statistiques et de la Démographie (INStaD) et ont abouti à la présente nomenclature des métiers d'art et de la culture. Cette nomenclature est en harmonie avec la Classification Internationale Type des Professions de l'année 2008 (CITP-08) adopté par le Bureau international de Travail (BIT). Elle est structurée selon la codification des niveaux hiérarchiques successifs : filières ; corps de métiers et métiers.

Pour faciliter sa lecture, les filières (premier niveau) sont mentionnées en rouge, les corps de métiers (deuxième niveau) en bleu et les métiers (troisième niveau) en noir.

9

## NOMENCLATURE DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CULTURE DU BÉNIN

La nomenclature des métiers d'art et de la culture du Bénin comprend trois (03) niveaux, à savoir : les **filières**, les **corps de métiers** et les **métiers**. Les niveaux un (01) et deux (02) sont des codes à une position tandis que le niveau trois (03) est un code à deux (02) positions. Au total, elle comporte six (06) filières, dix-huit (18) corps de métiers et cent trente-cinq (135) métiers.

**Tableau 2 :** Structure de la nomenclature des métiers d'art et la culture du Bénin

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Code CITP	Libellé CITP
1	1	<b>Livre</b>		
2	1.1	<b>Ecriture</b>		
3	1.1.01	Ecrivain	2641	Auteurs, éditeurs de livres et autres écrivains
1	2	<b>Arts vivants</b>		
2	2.1	<b>Théâtre et conte</b>		
3	2.1.01	Metteur en scène	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
3	2.1.02	Scénographe d'art	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	2.1.03	Acteur	2655	Acteurs
3	2.1.04	Performeur ou performer	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
3	2.1.05	Marionnettiste	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
3	2.1.06	Cascadeur	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
2	2.2	<b>Cirque</b>		
3	2.2.01	Jongleur	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
3	2.2.02	Dresseur	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
3	2.2.03	Acrobate/Équilibriste	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
3	2.2.04	Magicien / prestidigitateur / illusionniste	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
3	2.2.05	Imitateur	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
3	2.2.06	Clown	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
3	2.2.07	Ventriloque	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
2	2.3	<b>Musique</b>		

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Code CITP	Libellé CITP
3	2.3.01	Auteur/Compositeur	2652	Compositeurs, musiciens et chanteurs
3	2.3.02	Chanteur/Interprète	2652	Compositeurs, musiciens et chanteurs
3	2.3.03	Arrangeur	2652	Compositeurs, musiciens et chanteurs
3	2.3.04	Choriste	2652	Compositeurs, musiciens et chanteurs
3	2.3.05	Coach vocal	2652	Compositeurs, musiciens et chanteurs
3	2.3.06	Maître de chœur	2652	Compositeurs, musiciens et chanteurs
3	2.3.07	Instrumentiste	2652	Compositeurs, musiciens et chanteurs
3	2.3.08	Facteur d'instrument	7312	Facteurs et accordeurs d'instruments de musique
3	2.3.09	Thérapeute d'art	2264	Kinésithérapeutes et physiothérapeutes
<b>2</b>	<b>2.4</b>	<b>Danse</b>		
3	2.4.01	Chorégraphe	2653	Danseurs et chorégraphes
3	2.4.02	Chorégraphe de mode	2653	Danseurs et chorégraphes
3	2.4.03	Danseur	2653	Danseurs et chorégraphes
3	2.4.04	Percussionniste	2652	Compositeurs, musiciens et chanteurs
3	2.4.05	Moniteur d'art	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	2.4.06	Directeur artistique	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
<b>1</b>	<b>3</b>	<b>Cinéma, industrie des techniques et production</b>		
<b>2</b>	<b>3.1</b>	<b>Réalisation</b>		
3	3.1.01	Scénariste	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	3.1.02	Adaptateur	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	3.1.03	Réalisateur	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	3.1.04	Storyboarder	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Code CITP	Libellé CITP
3	3.1.05	Scripte	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
<b>2</b>	<b>3.2</b>	<b>Technique - régie son et lumière</b>		
3	3.2.01	Directeur de la photographie/chef opérateur	3431	Photographes
3	3.2.02	Photographe de plateau	3431	Photographes
3	3.2.03	Opérateur de prise de vue (OPV)/Cadreur /cameraman/conducteur de drone	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	3.2.04	Machiniste	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	3.2.05	Régisseur Lumière	3521	Techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audiovisuel
3	3.2.06	Technicien lumière	3521	Techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audiovisuel
3	3.2.07	Régisseur son	3521	Techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audiovisuel
3	3.2.08	Technicien son	3521	Techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audiovisuel
3	3.2.09	Régisseur plateau	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	3.2.10	Régisseur d'extérieurs	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	3.2.11	Électricien/groupeman	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	3.2.12	Accessoiriste	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	3.2.13	Cabiniste	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
<b>2</b>	<b>3.3</b>	<b>Décoration - maquillage - coiffure</b>		
3	3.3.01	Décorateur/architecte décorateur	3432	Décorateurs et designers d'intérieurs
3	3.3.02	Ensemblier	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	3.3.03	Maquilleur	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Code CITP	Libellé CITP
3	3.3.04	Coiffeur d'art	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
3	3.3.05	Tapissier d'art	3432	Décorateurs et designers d'intérieurs
<b>2</b>	<b>3.4</b>	<b>Production</b>		
3	3.4.01	Éditeur/Editeur DVD ou VOD	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
3	3.4.02	Duplicateur	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
3	3.4.03	Producteur	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
3	3.4.04	Directeur de production	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
3	3.4.05	Régisseur général	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
3	3.4.06	Agent technique de production	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
3	3.4.07	Secrétaire de production	4419	Employés administratifs non classés ailleurs
3	3.4.08	Imprimeur	7322	Imprimeurs
3	3.4.09	Lecteur/Correcteur	4413	Codeurs, correcteurs d'épreuves et assimilés
3	3.4.10	Traducteur	2643	Traducteurs, interprètes et linguistes
3	3.4.11	Conducteur de machine (planographe, typographe, héliographe, héliograveur)	8143	Conducteurs de machines de papeterie
3	3.4.12	Laborantin / laborantin photofilm	8132	Conducteurs de machines pour la fabrication des produits photographiques
3	3.4.13	Façonnier	7323	Relieurs et assimilés
<b>2</b>	<b>3.5</b>	<b>Post-production</b>		
3	3.5.01	Supervisor ou concepteur d'effets spéciaux	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	3.5.02	Infographiste	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	3.5.03	Monteur négatif	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	3.5.04	Monteur image	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	3.5.05	Monteur son	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Code CITP	Libellé CITP
3	3.5.06	Développeur	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	3.5.07	Tireur	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	3.5.08	Synchroniseur	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	3.5.09	Bruiteur	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	3.5.10	Étalonneur	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	3.5.11	Mixeur /Ingénieur de son	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	3.5.12	Masterisateur	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
<b>1</b>	<b>4</b>	<b>Arts visuels et patrimoine</b>		
<b>2</b>	<b>4.1</b>	<b>Arts plastiques</b>		
3	4.1.01	Artiste peintre	2651	Artistes plasticiens
3	4.1.02	Artiste sculpteur	2651	Artistes plasticiens
3	4.1.03	Artiste designer	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	4.1.04	Installateur	2651	Artistes plasticiens
3	4.1.05	Artiste dessinateur	2651	Artistes plasticiens
3	4.1.06	Photographe d'art	3431	Photographes
3	4.1.07	Artiste graveur	2651	Artistes plasticiens
<b>2</b>	<b>4.2</b>	<b>Mode</b>		
3	4.2.01	Créateur de mode	2163	Concepteurs modélistes de produits et de vêtements
3	4.2.02	Costumier/styliste	2163	Concepteurs modélistes de produits et de vêtements
3	4.2.03	Habilleur	2163	Concepteurs modélistes de produits et de vêtements
3	4.2.04	Mannequin / modèle	5241	Mannequins et autres modèles
<b>2</b>	<b>4.3</b>	<b>Restauration du patrimoine</b>		
3	4.3.01	Restaurateur	2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée
3	4.3.02	Artisans du patrimoine	2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée
3	4.3.03	Architecte du patrimoine	2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée
3	4.3.04	Archéologue	2633	Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques
<b>1</b>	<b>5</b>	<b>Arts et industrie numériques</b>		
<b>2</b>	<b>5.1</b>	<b>Art numérique</b>		
3	5.1.01	Artiste vidéaste	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	5.1.02	Peintre numérique	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Code CITP	Libellé CITP
3	5.1.03	Artiste graphiste / maquettiste	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	5.1.04	Game designer/Game artist	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	5.1.05	Dessinateur numérique	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	5.1.06	Créateur de cachet	2166	Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
3	5.1.07	Signataire	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
<b>2</b>	<b>5.2</b>	<b>Fourniture d'accès</b>		
3	5.2.01	Fournisseur de cache		
3	5.2.02	Fournisseur de liens hyper-textes	2519	Concepteurs de sites internet et d'outils multimédias
3	5.2.03	Fournisseur de services en ligne	2519	Concepteurs de sites internet et d'outils multimédias
3	5.2.04	Hébergeur	2519	Concepteurs de sites internet et d'outils multimédias
3	5.2.05	Opérateur	2153	Ingénieurs et spécialistes des télécommunications
3	5.2.06	Prestataire de service de confiance.	2529	Ingénieurs et spécialistes des bases de données et des réseaux informatiques non classés ailleurs
<b>1</b>	<b>6</b>	<b>Gestion et diffusion</b>		
<b>2</b>	<b>6.1</b>	<b>Gestion / Administration</b>		
3	6.1.01	Gestionnaire du patrimoine	2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée
3	6.1.02	Conservateur de musée	2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée
3	6.1.03	Documentaliste	2622	Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées
3	6.1.04	Archiviste	2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée
3	6.1.05	Administrateur culturel/administrateur de compagnie	1349	Autres directeurs et cadres dirigeants, prestation de services spécialisés non classés ailleurs
<b>2</b>	<b>6.2</b>	<b>Diffusion</b>		
3	6.2.01	Diffuseur	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
3	6.2.02	Distributeur	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
3	6.2.03	Manager/agent artistique	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
3	6.2.04	Programmateur de spectacles/acheteur de spectacles	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Code CITP	Libellé CITP
3	6.2.05	Promoteur de festival/organisateur d'événements culturels	2654	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
3	6.2.06	Imprésario	2656	Animateurs-présentateurs de radio, de télévision et autres médias
3	6.2.07	Exploitant de salle de cinéma	1431	Directeurs et gérants, centres sportifs, centres de loisirs et centres culturels
3	6.2.08	Contrôleur de salle	5419	Personnel des services de protection et de sécurité, non classé ailleurs
3	6.2.09	Projectionniste	2659	Artistes auteurs et interprètes non classés ailleurs
3	6.2.10	Vérificateur	2519	Concepteurs de sites internet et d'outils multimédias
3	6.2.11	Directeur de publicité	1222	Directeurs et cadres dirigeants, publicité et relations publiques
3	6.2.12	Libraire	5223	Vendeurs, magasin
3	6.2.13	Bibliothécaire	2622	Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées
3	6.2.14	Critique littéraire	2641	Auteurs, éditeurs de livres et autres écrivains
3	6.2.15	Critique d'art	2641	Auteurs, éditeurs de livres et autres écrivains
3	6.2.16	Journaliste culturel	2642	Journalistes et éditeurs de journaux
3	6.2.17	Communicateur	2432	Cadres spécialistes des relations publiques
3	6.2.18	Attaché de presse	2432	Cadres spécialistes des relations publiques
3	6.2.19	Historien d'art	2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée
3	6.2.20	Muséologue	2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée
3	6.2.21	Muséographe	2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée
3	6.2.22	Commissaire d'exposition	2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée
3	6.2.23	Guide des musées/médiateur culturel/animateur culturel	5113	Guides
<b>2</b>	<b>6.3</b>	<b>Galerie et collection</b>		
3	6.3.01	Galeriste	3433	Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques
3	6.3.02	Collectionneur	3433	Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques

9

**NOTE EXPLICATIVE DE LA NOMENCLATURE DES METIERS D'ART ET DE LA CULTURE DU BENIN**

**Tableau 2 : Note explicative des métiers d'art et de la culture exercés au Bénin**

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	1.1.01	Ecrivain	Auteur, signataire d'œuvres littéraires. Il peut être romancier, essayiste, dramaturge, poète, nouvelliste, biographe, ...
3	2.1.01	Metteur en scène	<p>Au théâtre, c'est celui qui réunit et coordonne des personnes de différents corps de métiers en vue de la création d'un spectacle sur la base d'un texte écrit ou improvisé. Il est responsable de la mise en scène, de tous les éléments qui composent le spectacle dont le jeu des acteurs, les rythmes, les espaces, les décors, les lumières...</p> <p><b>Assistant metteur en scène :</b> Il assiste le metteur en scène et dispose des compétences en techniques d'écriture dramaturgique, d'expression corporelle, d'improvisation, d'interprétation, de diction, de mise en scène, de versification, sans oublier le permis de conduire B.</p>
3	2.1.02	Scénographe d'art	<p><b>Scénographe de spectacle :</b> C'est un designer qui conçoit l'espace scénique dans lequel se déroulera un spectacle vivant en mettant en mouvement les acteurs.</p> <p><b>Scénographe d'équipements :</b> C'est le professionnel qui conçoit et organise des dispositifs matériels qui structurent un lieu, un espace au service d'un usage artistique, culturel, institutionnel ou événementiel.</p>

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
			<p><b>Scénographe d'exposition :</b> C'est le professionnel qui conçoit et met en espace le contenu d'une exposition.</p>

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	2.1.03	Acteur	<p><b>Acteur</b> : C'est un artiste qui interprète les multiples facettes d'un personnage imaginé par un scénariste.</p> <p><b>Comédien</b> : C'est un artiste professionnel ou amateur qui prête son physique ou sa voix à un personnage sur scène.</p> <p><b>Humoriste</b> : C'est un artiste de la scène dont le métier consiste à faire rire, sourire, réfléchir par le biais du comique, de la satire et de l'absurde.</p> <p><b>Conteur</b> : C'est un artiste qui raconte des récits de faits ou d'aventures imaginaires (contes).</p> <p><b>Doubleur</b> : Acteur qui prête sa voie à un personnage d'une œuvre audiovisuelle en respectant son jeu, ses émotions, son rythme et la synchronisation labiale afin de restituer fidèlement l'interprétation originale dans une autre langue.</p> <p><b>Figurant</b> : Personne qui apparaît à l'écran ou sur scène sans rôle parlant principal et dont la présence contribue au réalisme et à l'ambiance d'une scène.</p> <p><b>Silhouettiste</b> : C'est un créateur d'identité visuelle qui conçoit et organise la silhouette afin de servir un propos artistique, narratif ou esthétique.</p>
3	2.1.04	Performeur ou performer	C'est un artiste qui réalise des prestations artistiques dans le but de séduire le public.
3	2.1.05	Marionnettiste	Artiste qui crée des figurines et qui conçoit des spectacles dans lesquels elles rentrent en scène. Une marionnette est une figurine articulée ou non, en bois, carton ou toutes autres sortes de matériaux, manipulée par une ou plusieurs personnes, traditionnellement cachées dans un castelet.

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	2.1.06	Cascadeur	<b>Un cascadeur</b> est un artiste chargé de remplacer un acteur pour le tournage d'une scène nécessitant une habileté physique ou de pilotage particulière. Le cascadeur est généralement un athlète, un pilote ou un acrobate, spécialiste des scènes d'action.
3	2.2.01	Jongleur	<b>Le jongleur</b> est un artiste qui conçoit et présente au public des numéros lors desquels il jongle avec divers objets (balles, foulards, masses, anneaux, diabolos, objets en feu, etc.) selon différentes techniques.
3	2.2.02	Dresseur	Personne dont la profession est de dresser ou de dompter les animaux dans un cirque aux fins d'offrir du spectacle au public.
3	2.2.03	Acrobate/Équilibriste	Artiste dont le métier consiste à faire des exercices d'équilibre, d'adresse, appartenant ou non à un cirque. Il est aussi désigné sous le vocable d'équilibriste, saltimbanque, baladin, funambule.
3	2.2.04	Magicien / prestidigitateur / illusionniste	Artiste qui pratique la magie ; il possède l'art de créer les illusions qui leurrent nos sens : il fait apparaître et disparaître diverses choses, il défie la gravité, réalise des tours de magie en offrant un spectacle dans un cirque ou non.
3	2.2.05	Imitateur	Artiste dont la spécialité est d'adopter le comportement, la voix, les mimiques et l'attitude d'une autre afin de se faire passer pour elle.
3	2.2.06	Clown	Artiste comique de cirque qui, très maquillé et grotesquement accoutré, fait des pantomimes et des scènes de farce.
3	2.2.07	Ventriloque	Artiste qui articule sans remuer les lèvres avec une voix qui semble venir du ventre. Il peut se produire avec un pantin et donner l'impression que la voix sort de la bouche du pantin.

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	2.3.01	Auteur/Compositeur	<p><b>Auteur</b> : Personne qui est à l'origine de la création d'une œuvre. Dans le domaine de la musique, c'est la personne qui écrit la musique de chansons.</p> <p><b>Compositeur</b> : Un compositeur de musique est un artiste qui élabore des morceaux de musique. Sa fonction est donc d'organiser une succession de notes musicales seules ou groupées sous forme d'accords, en s'appuyant sur les règles d'une théorie musicale et en visant l'expression d'une entité, d'un événement esthétique sonore comme un thème, une mélodie ou une ambiance.</p> <p><b>Beatmaker</b> est un compositeur de morceaux instrumentaux.</p>
3	2.3.02	Chanteur/Interprète	C'est un artiste qui utilise sa voix pour produire une succession de sons formant une mélodie.
3	2.3.03	Arrangeur	<b>L'arrangeur musical</b> est un musicien qui crée des arrangements. N'étant pas forcément le compositeur de la musique, il maîtrise généralement les techniques d'écriture courantes de la musique tonale et possède des techniques d'instrumentation.
3	2.3.04	Choriste	<b>Un choriste</b> est un musicien qui, dans un chœur ou une chorale, interprète collectivement une partie musicale au sein d'un pupitre.
3	2.3.05	Coach vocal	<b>Coach vocal</b> est un professionnel du chant, qui accompagne ponctuellement les artistes interprètes ayant déjà acquis les bases du chant vers l'optimisation de leurs capacités vocales, notamment dans la préparation d'un concert, d'un casting ou d'un discours. Il vise les aspects précis comme l'interprétation d'une chanson, la gestion du trac et la gestion du vibrato.
3	2.3.06	Maître de chœur	Encore appelé <b>chef de chœur</b> , le maître de chœur prépare et coordonne le chant des différents pupitres d'un chœur ou d'une chorale en vue de l'exécution d'une œuvre musicale.

q

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	2.3.07	Instrumentiste	Artiste qui interprète ou improvise de la musique en jouant d'un instrument. Si le concept d'instrumentiste s'oppose tout naturellement à celui de chanteur, rien n'empêche qu'un même musicien puisse être à la fois « instrumentiste et chanteur ». On distingue plusieurs types d'instrumentistes selon le type d'instrument pratiqué (guitariste, flûtiste, batteur, pianiste, trompettiste, ...).
3	2.3.08	Facteur d'instrument	C'est celui qui fabrique, restaure ou accorde des pianos, des instruments à corde, des orgues... dans la tradition d'artisanat d'art mais aussi à la pointe de la technique.
3	2.3.09	Thérapeute d'art	Personne qui utilise une pratique artistique (musique, peinture, sculpture, danse, théâtre...) à des fins thérapeutiques.
3	2.4.01	Chorégraphe	Artiste qui maîtrise l'art de composer des danses et des ballets principalement pour la scène au moyen des pas et des figures.
3	2.4.02	Chorégraphe de mode	C'est un professionnel de la danse spécialisé dans la conception des méthodes de transcription des pas et des figures de la danse (chorégraphies) pour les défilés de mode. Son travail permet de donner forme et souplesse à des créations vestimentaires.
3	2.4.03	Danseur	Artiste dont spécialisé dans l'art de mouvoir le corps humain constitué d'une suite de mouvements ordonnés, souvent rythmés par de la musique (danse).
3	2.4.04	Percussionniste	C'est un musicien qui joue d'un ou de plusieurs instruments à percussion. Un instrument à percussion est un instrument de musique dont l'émission sonore résulte de la frappe ou du grattage d'une membrane ou d'un matériau résonnant.
3	2.4.05	Moniteur d'art	Il enseigne les arts, en particulier la musique, la danse...

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	2.4.06	Directeur artistique	C'est le responsable de l'identité artistique (ton, style, genre, ambiance, etc.) d'une structure culturelle et artistique (établissement, compagnie de théâtre, orchestre, festival, événement, association, lieu de diffusion, média culturel, album musical, pièce de théâtre ou d'opéra, etc.).
3	3.1.01	Scénariste/Dialoguiste	<b>Scénariste</b> : C'est l'auteur d'un récit ou d'un résumé du déroulement possible des actions ou des événements dans un film, une scène de théâtre , roman,.. (scénario) <b>Dialoguiste</b> : C'est l'auteur des paroles qu'échangent les personnages d'une pièce de théâtre, d'un film, d'un récit,... (dialogue).
3	3.1.02	Adaptateur	C'est un créateur chargé de transposer une œuvre d'un médium à un autre tout en respectant, l'esprit, la structure et le sens.

7

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.1.03	Réalisateur	<p><b>Réalisateur</b> : C'est celui qui dirige la fabrication d'une œuvre audiovisuelle, généralement pour le cinéma ou la télévision, mais aussi pour la musique enregistrée ou la fabrication d'une émission de radio. Il assure la direction et la responsabilité artistique de la transformation en images et son, du découpage de l'œuvre cinématographique ainsi que de son montage final.</p> <p><b>Assistant réalisateur</b> : C'est le collaborateur direct du réalisateur. Il organise les repérages, met au point le plan de travail, fixe l'heure du maquillage.... Il assure le lien entre ce dernier, les acteurs et l'équipe technique.</p> <p><b>1<sup>er</sup> Assistant réalisateur</b> : C'est un cadre de la production d'un film. Il est chargé de la planification du tournage depuis la phase de préparation. Les données qu'il fournit au producteur et au réalisateur pendant la phase de préparation du tournage leur permettent de valider le projet pour passer à la phase de tournage. Il est le premier collaborateur du réalisateur et l'interlocuteur privilégié des techniciens.</p>

q

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.1.04	Storyboarder	C'est celui qui transcrit visuellement un scénario de film. Membre de l'équipe de production d'un film, le <b>storyboarder</b> représente chaque scène du scénario sous forme d'une bande dessinée appelée un <i>story-board</i> (scénarimage en français). Cette étape préliminaire au tournage correspond à la future succession des plans du film. Et plus encore, car le <i>story-board</i> contient toutes les informations sur les éléments cinématographiques qui le constituent : position des décors et des personnages, mouvements de caméra, cadrage, sons, effets spéciaux, etc.
3	3.1.05	Scripte	Il s'occupe de la préparation, des mises en place (position des caméras, minutage des séquences, visionnage des documents, bancs titres, diapositives). Il assiste directement le réalisateur dans tous ses travaux. Il est historiquement le secrétaire du plateau. Il prend note de tout ce qui se déroule pendant le tournage et établit des rapports : informations techniques de chaque prise, nombre de prises effectuées pour chaque plan, raccords non tournés... Le scripte est responsable de la tenue des documents et de la continuité de la réalisation.

q

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.2.01	Directeur de la photographie/chef opérateur	<p>C'est le responsable de la mise en lumière et en image d'un film (cinéma, télévision, ...). Il contribue à la création des aspects esthétiques d'un film, son rendu d'image et à la mise en valeur du sujet. En collaboration avec le réalisateur, le directeur photo doit étudier le scénario afin de déterminer les besoins pour une bonne qualité des images (luminosité, ambiance, intensité des couleurs, cadrage, perspective, effets spéciaux, etc.), de cibler les prises de vue problématiques et de trouver des stratégies qui permettent de les réaliser. Le directeur photo choisit également les pellicules, les caméras et le matériel de tournage, détermine l'emplacement des caméras sur le plateau et en planifie les déplacements. Il supervise l'installation du matériel et le travail des techniciens au cours du tournage, vérifie la qualité des pellicules développées et, au besoin, décide d'apporter des retouches aux négatifs ou de refaire des prises de vue. Il participe généralement au montage des films et conseille l'équipe de réalisation sur les images à retenir.</p> <p><b>Assistant chef opérateur :</b> Il assiste le Chef opérateur, à travers la prise en charge du matériel de prise de vue. Il gère le tournage et le stock.</p>
3	3.2.02	Photographe de plateau	C'est un professionnel dont le rôle est de capturer les actions lors du tournage du film.

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.2.03	Opérateur de prise de vue/Cadreur /cameraman/conducteur de drone	<p>L'opérateur de prises de vues assure soit seul ou en équipe, et/ou sous la responsabilité d'un réalisateur et du directeur de la photographie, le cadrage, la qualité de l'image, la captation et l'enregistrement de séquences d'images sur support vidéo ou d'autres supports numériques.</p> <p><b>Pointeur :</b> Sur un plateau de cinéma, il désigne le premier assistant opérateur, chargé notamment de faire la mise au point de l'objectif de la caméra. Il assiste le cadreur et veille à la mise au point et à la netteté de l'image.</p>
3	3.2.04	Machiniste	<p>Au cinéma et à la télévision, <b>le machiniste</b> est le responsable du département machinerie sur un plateau. Il assure le mouvement de la caméra avec tous les moyens qui lui sont fournis et il assure la sécurité du plateau de tournage. C'est également lui qui pousse la <i>dolly</i> ou les engins tels que les grues lors des travellings assisté par son équipe, suivant les mouvements des comédiens et le rythme de la scène tournée. Son activité facilite les prises de vue. Il doit anticiper et prévoir le bon fonctionnement du film afin que son équipe puisse effectuer les travaux. Il se doit de calculer le temps de travail ainsi que la rémunération de son équipe avec la production.</p>

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.2.05	Régisseur Lumière	<p><b>Le régisseur lumière</b> réalise l'exploitation et la conduite des spectacles, des événements et des manifestations. Il gère et coordonne les moyens humains et matériels qui lui sont confiés. Il prépare et organise les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure qui l'emploie. Il élabore et adapte le plan d'implantation des matériels scéniques ; réalise et dirige le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel. En outre, il conçoit et réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques, assure la régie et la conduite technique pendant les spectacles, événements et manifestations. Il organise et participe aussi au rangement et au stockage des équipements et matériels, gère et participe à l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques. Sont exclus de cette catégorie, les régisseurs de lumière intervenant dans le secteur de l'artisanat.</p>
3	3.2.06	Technicien lumière	<p>Il prépare le matériel d'éclairage et en effectue le chargement et le déchargement, effectue le montage et la mise en service du système d'éclairage et assiste le régisseur lumière durant la représentation. Il effectue le démontage et le rangement du matériel d'éclairage, participe à l'entretien et à la maintenance courante du matériel.</p>

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.2.07	Régisseur son	<p><b>Le régisseur son</b> réalise l'exploitation et la conduite des spectacles, des événements et des manifestations. Il gère et coordonne les moyens humains et matériels qui lui sont confiés. Il prépare et organise les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de sa structure. Il élaboré et adapte le plan d'implantation des matériels scéniques, réalise et dirige le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel. Il assure la régie et la conduite technique pendant les spectacles, événements et manifestations, organise et participe au rangement et au stockage des équipements et matériels. Il gère et participe à l'entretien courant et à la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques. Sont exclus de cette catégorie, les régisseurs de son intervenant dans le secteur de l'artisanat.</p>

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.2.08	Technicien son	<p>C'est le professionnel qui réalise la préparation, le montage, le réglage, l'exploitation et le démontage des matériels et équipements nécessaires aux spectacles, événements et manifestations. Il assure la maintenance courante et l'entretien des matériels et équipements scéniques. Il prépare les moyens technique et logistique nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure, réalise le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel. Il sert les spectacles en représentations, événements et manifestations, réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques, le rangement et le stockage des équipements et matériels ; effectue l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques. Il participe aux bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques.</p> <p><b>Perchman ou perchiste :</b> Au Cinéma et à la Télévision, le perchman est un technicien son qui manie la perche pour avoir une bonne prise de son. Il est responsable de la capture du son en direct, en utilisant une perche microphonique pour isoler les voix et les sons des acteurs.</p>
3	3.2.09	Régisseur plateau	Il gère le décor du plateau du spectacle : montage, démontage, machinerie des décors.

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.2.10	Régisseur d'extérieurs	Assistant de l'ensemblier, <b>le régisseur d'extérieurs</b> est chargé de fournir les accessoires et les meubles à utiliser dans le film. « Il va les trouver chez les loueurs de meubles et d'accessoires pour le cinéma, les brocanteurs, les antiquaires, les récupérateurs, les mairies, les musées, les associations, les collectionneurs... Et s'il ne les trouve pas là, il modifie et trafique certains objets et fabrique d'autres. Il doit toujours avoir une solution de rechange ».
3	3.2.11	Électricien/groupeman	Sur un tournage de cinéma l'électricien de prise de vue, ou électro, est chargé de mettre en œuvre l'éclairage, sous la responsabilité du directeur photo. Il est aussi en charge de l'alimentation électrique de l'ensemble du plateau. Si le nom de la profession vient de la manipulation des alimentations électriques des projecteurs, le cœur de l'activité de l'électro est le travail de la lumière. Si cela implique souvent l'utilisation de projecteurs, ce n'est pas toujours le cas. En effet, celui-ci met en place de nombreux dispositifs destinés à modifier celle-ci : réflecteurs, miroirs, diffuseurs, drapéaux, etc. En extérieur, il peut dans certains cas n'avoir recours à aucune alimentation électrique et n'utiliser que la lumière du jour. L'équipe électro est dirigée par le chef électro, lui-même sous les ordres du directeur de la photographie.
3	3.2.12	Accessoiriste	<b>Un accessoiriste</b> est le technicien chargé sur un tournage ou lors d'un spectacle de théâtre, de gérer les objets cités ou suggérés par le scénario et le dépouillement défini par le metteur en scène.
3	3.2.13	Cabiniste	Il est chargé de l'ensemble des équipements nécessaires à la transformation de l'énergie électrique regroupé dans une structure métallique (cabines électriques).

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.3.01	Décorateur/architecte décorateur	<p><b>Le décorateur de théâtre</b> est un spécialiste, qui est chargé de la décoration de l'espace scénique. Son rôle est similaire à celui du chef décorateur ou architecte décorateur au cinéma, collaborateur du réalisateur et du directeur de la photographie chargé de réaliser les maquettes des décors du projet de film, en fonction du genre dudit projet et de la tonalité des images. Le décorateur est à distinguer du scénographe qui conçoit l'espace scénique. Il s'occupe plutôt de l'aspect esthétique du décor par rapport à la pièce jouée.</p> <p><b>Le chef décorateur</b> : Au cinéma et à la télévision, le chef décorateur est chargé de rechercher et de créer les lieux et les décors d'un film.</p> <p><b>Le décorateur d'intérieur</b> : Il conçoit des espaces (appartements, restaurants, boutiques...) en respectant les désirs de son client et contraintes du lieu qu'il tente d'optimiser.</p>
3	3.3.02	Ensemblier	Assistant du décorateur au cinéma et à la télévision, <b>l'ensemblier</b> se charge de l'ameublement des décors.
3	3.3.03	Maquilleur	Véritable artiste, <b>le maquilleur</b> a la capacité de métamorphoser afin de créer un personnage ou tout simplement d'embellir un visage ou bien pour le transformer et représenter un état particulier de l'être humain. Ainsi, le maquilleur peut exercer sa profession dans le milieu des médias, du théâtre, de l'opéra, du cinéma ou encore en institut de beauté. Au cinéma spécifiquement, il travaille en liaison avec le directeur de la photographie en s'occupant du maquillage des acteurs et de la réalisation de certains effets spéciaux.

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.3.04	Coiffeur d'art	Ayant un sens artistique, le coiffeur d'art est une personne formée pour couper et entretenir les cheveux. Elle peut travailler dans un salon de coiffure, à son domicile ou chez son client, au théâtre ou au cinéma.
3	3.3.05	Tapissier d'art	Il se charge de tous les tissus de la décoration : tentures murales, rideaux, parures de draps, tours et têtes de lit, ce qui recouvre les canapés, les fauteuils... Mais aussi tout ce qui concerne les sols comme les tapis et la moquette ou certains accessoires. Il coud, colle ou agrafe le tissu... Le métier de <b>tapissier de cinéma</b> est différent de celui du tapissier de ville. Au cinéma, la finition n'est pas parfaite, que ce soit dans la fabrication ou la restauration. Il travaille également sur les couleurs, les teintures et fabrique des objets et il peut lui arriver de coudre des tissus au kilomètre. C'est le tapissier d'art qui fait office de décorateur.
3	3.4.01	Éditeur/Editeur DVD ou VOD	L' <b>éditeur</b> est un « professionnel de la chose éditoriale, celui qui possède un savoir et des compétences spécifiques, le savoir éditer ». Son rôle consiste à présenter, reproduire, puis commercialiser légalement la production intellectuelle d'un auteur.
3	3.4.02	Duplicateur	C'est un professionnel de la copie (duplication) de documents papier. La duplication désigne un ensemble de procédés techniques permettant la reproduction de textes et d'images à des échelles variables. Les formes les plus anciennes incluent la lithographie, les duplicateurs à alcool, etc.
3	3.4.03	Producteur	<b>Producteur</b> : Personne qui finance et supervise les activités dans un domaine particulier, comme le cinéma, la télévision, la radio, la musique... <b>Le producteur de cinéma</b> est le chef de l'entreprise de production de films qu'il

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
			<p>possède, et qui fabrique et exploite des œuvres cinématographiques.</p> <p>Le producteur travaille avec l'ensemble des personnes qui interviennent sur le tournage d'un film ou d'une émission. Il intervient tout au long de la vie d'un projet, c'est-à-dire de la réalisation du scénario à sa distribution en salles.</p> <p><b>Assistant producteur :</b> L'assistant de production est généralement un employé d'une société de production. Il travaille en collaboration directe avec le chargé de production, le producteur ou le directeur de production. C'est à l'assistant de production qu'incombent la logistique (location de voitures, réservation d'hébergements, location et achat de matériel de tournage), la gestion des ressources humaines (établissement et suivi du planning, rédaction des contrats des comédiens et des intervenants), la gestion financière (préparation du budget prévisionnel, suivi des dépenses, négociation des devis, montage de dossiers pour le Centre national de la cinématographie, demande de crédits d'impôt, suivi des règlements, gestion des droits d'auteur) ou encore la post-production (réservation du studio de montage et de mixage, copie et livraison du matériel).</p> <p><b>Producteur de spectacle :</b> Il réunit tous les ingrédients nécessaires à la création d'un spectacle (concert, comédie musicale, pièce de théâtre, one man show, etc.). Il trouve les moyens humains et techniques nécessaires, sélectionne des salles, détermine le prix des places, etc. Amené à gérer de front les aspects commerciaux et artistiques du projet, il doit faire preuve d'intuition et de créativité, tout en gardant les pieds sur terre.</p> <p><b>Producteur délégué :</b> C'est le responsable juridique et financier d'une œuvre audiovisuelle, notamment vis-à-vis des investisseurs. C'est un métier spécifique aux productions d'œuvres audiovisuelles (cinéma, télévision, radio, publicité) et</p>

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
			<p>multimédia (jeux vidéo, éditions interactives).</p> <p><b>Chargé de production :</b> Le chargé de production collabore à la création d'un film, d'une émission de télévision, d'un spectacle. Il travaille sous la direction d'un directeur de production.</p> <p><b>Coordinateur de production :</b> Il garantit le bon déroulement de la production, en s'assurant que tout est prêt et que toutes les ressources sont disponibles au bon moment. Il travaille dans les coulisses pour coordonner toutes les étapes de la production, de la préparation à la livraison du produit final.</p> <p><b>Administrateur de production :</b> Il veille à la bonne exécution des contrats, aux dépenses et au respect de la réglementation pendant le déroulement du projet.</p>
3	3.4.04	Directeur de production	C'est le responsable de la coordination de l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation d'un film ou d'une émission télévisée. En fonction des délais et des budgets établis, elle définit les besoins en personnel (artistes et techniciens), réunit une équipe de production en collaboration avec le réalisateur et le producteur, négocie les contrats de travail, gère le budget de production et veille à résoudre, en cours de production, tout problème relatif à l'organisation du travail ou au personnel.
3	3.4.05	Régisseur général	Au cinéma et à la télévision, le régisseur général, collaborateur direct du directeur de production, est le responsable de l'organisation matérielle et logistique d'un tournage. Il intervient dès la préparation du tournage en participant au repérage des décors et lieux de tournage.

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.4.06	Agent technique de production	Spécialiste de la sensitométrie, il est particulièrement chargé de la liaison entre le chef opérateur, l'ingénieur de son et le laboratoire. Il contrôle les conditions de développement et de tirage des négatifs et positifs depuis le début du tournage jusqu'à la copie de présentation.
3	3.4.07	Secrétaire de production	C'est le secrétaire du directeur de production et du régisseur général. Il collabore au découpage technique du film. Il est chargé des travaux de secrétariat et notamment de toute la correspondance de la production.
3	3.4.08	Imprimeur	C'est spécialiste des techniques permettant la reproduction en grande quantité, sur support matériel, d'écrits et d'illustrations. Il se dit quelquefois, par extension, de tout ouvrier qui travaille dans une imprimerie.
3	3.4.09	Lecteur/Correcteur	<b>Le correcteur</b> est un professionnel qui passe au crible les textes qui lui sont confiés pour y traquer toutes les fautes : orthographe, grammaire, syntaxe, ponctuation, typographie... Il travaille pour une maison d'édition, pour un titre de presse, pour un site internet ou encore pour une agence de communication
3	3.4.10	Traducteur	Personne qui traduit un document d'une langue dans une autre.
3	3.4.11	Conducteur de machine (planographe, typographe, héliographe, héliograveur)	<b>Le conducteur de machines</b> à imprimer offre et assure le bon fonctionnement des productions d'imprimés.
3	3.4.12	Laborantin / laborantin photo-film	Technicien s'occupant du développement des films, du tirage et des agrandissements des photos.
3	3.4.13	Façonnier	<b>Le façonnier</b> est spécialisé dans l'art de la finition du produit imprimé : massicot, plieuse, encarteuse etc.

q

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.5.01	Supervisor ou concepteur d'effets spéciaux	Il conçoit et réalise les effets spéciaux. <b>Truquiste</b> : Un truquiste ou monteur-truquiste est une personne responsable des effets spéciaux, il peut notamment réaliser des incrustations sur une image ou une vidéo. <b>Bruiteur</b> : Il crée les bruits naturels qui n'ont pas pu être enregistrés pendant le tournage. Il est à la fois un artiste et un spécialiste des effets sonores. Il regroupe le Truquiste et le Bruiteur.
3	3.5.02	Infographiste	C'est un spécialiste de la création et la modification d'images numériques (imphographie) ; il applique l'informatique à la représentation graphique et au traitement de l'image.
3	3.5.03	Monteur négatif	Personne chargée de mettre bout à bout le négatif avant le tirage du positif.
3	3.5.04	Monteur image	Il assemble des séquences visuelles, applique des effets et contribue à la narration visuelle d'un film. Il collabore étroitement avec le monteur son et le réalisateur.
3	3.5.05	Monteur son	Il intervient après la validation du montage des images. Il traite, synchronise et monte les sons.
3	3.5.06	Développeur	Personne qui crée, intègre et expérimente le code informatique pour développer divers logiciels et applications (sites Web, jeux, films, etc.). Le <b>développeur créatif</b> conçoit et développe des sites internet et des applications web innovants en combinant une vision artistique avec des compétences techniques. Il développe des œuvres d'art numériques en utilisant divers langages de programmation.
3	3.5.07	Tireur	Personne chargée du tirage des images positives sur un film à partir d'une image négative.
3	3.5.08	Synchroniseur	Personne chargée de vérifier et d'assurer le synchronisme entre le son et l'image au moment du tirage des copies d'un film.

q

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	3.5.09	Bruiteur	Personne chargée de reconstituer artificiellement les bruits qui accompagnent une action dans un film.
3	3.5.10	Étalonneur	C'est un technicien qui contrôle l'équilibre colorimétrique ; il affine les nuances de lumière et de couleur pour raccorder les différents plans. Il donne une esthétique au film de manière à assurer la reconnaissance du style du réalisateur et de ses opérateurs.
3	3.5.11	Mixeur /Ingénieur de son	Au cinéma comme en musique enregistrée, un mixeur ou ingénieur du son de mixage, est le dernier intervenant à apport créatif dans la chaîne de postproduction sonore. Le mixeur a la charge de mélanger, équilibrer, harmoniser toutes les pistes sonores afin d'élaborer la bande sonore finale du film. Il doit mettre en œuvre les choix esthétiques et techniques, qui répondent aux attentes du réalisateur et du producteur. Le mixage film est l'opération finale de la postproduction d'un film. Il est précédé du montage son.
3	3.5.12	Masterisateur	C'est le technicien qui s'occupe de l'étape finale de la postproduction audio. Il harmonise l'ensemble des éléments sonores du mix stéréo afin d'en optimiser la lecture sur tous les systèmes et supports.
3	4.1.01	Artiste peintre	C'est le professionnel des arts plastiques. Il crée des œuvres d'art originale à visée essentiellement esthétique, destinée à être vue par le public.
3	4.1.02	Artiste sculpteur	C'est un spécialiste de la forme. Il réalise des œuvres en trois dimensions en façonnant différents matériaux.

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	4.1.03	Artiste designer	C'est un professionnel qui conçoit un produit en harmonisant les critères esthétiques et fonctionnels de celui-ci. Le designer peut être spécialisé ou pluridisciplinaire.
3	4.1.04	Installateur	Spécialiste qui assure l'implantation et la mise en service de certains appareils ou de certains ensembles. Proche de la sculpture ou de l'architecture, l'installation peut être construite en relation avec un espace architectural ou naturel. L'œuvre devra s'adapter à un lieu donné. L'installation va occuper un espace intérieur ou extérieur.
3	4.1.05	Artiste dessinateur	<p><b>Dessinateur</b> : C'est un créateur spécialisé dans la réalisation de plans techniques détaillés pour la fabrication ou l'installation d'ouvrages divers.</p> <p><b>Dessinateur-projecteur</b> : Il concrétise sur écran le projet né dans la tête d'un architecte, via des plans, des schémas tout en y intégrant les calculs effectués par les ingénieurs d'études.</p> <p><b>Bédéiste</b> : auteur de bande dessinée, il est à la fois un scénariste et un dessinateur. Il imagine un scénario, des personnages, un univers, puis les retranscrit en texte et en image. Le cadrage et le rythme lui permettent de capter l'attention du lecteur jusqu'à la dernière page..</p> <p><b>Dessinateur de presse/Caricaturiste</b> : Il réalise une représentation grotesque, en dessin, en peinture, etc., obtenue par l'exagération et la déformation des traits caractéristiques du visage ou des proportions du corps, dans une intention satirique. Il allie journalisme et dessin pour croquer avec humour personnalités et événements de l'actualité.</p>

q

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
			<p><b>Coloriste</b> : C'est est un artiste doté d'une sensibilité particulière pour la perception et le rendu des couleurs. Ce spécialiste est sollicité en postproduction pour élaborer des productions visuelles que ce soit dans l'audiovisuel, le cinéma, le film d'animation ou la bande dessinée. Le coloriste est le garant de l'uniformité des couleurs du produit. Pour cela, il corrige les « erreurs » de couleur et de lumière pour que la qualité technique et artistique de l'image soit irréprochable. Il poursuit le travail du dessinateur en donnant couleur et volume, ambiance et lumière aux objets, personnages, décors.</p> <p><b>Animateur 2D/3D</b> : Il est d'abord un créateur qui recourt à des technologies avancées pour s'exprimer en 2D ou en 3D. Il met en mouvement les éléments d'un film d'animation, d'un jeu vidéo, d'une publicité et travaille sous la responsabilité du chef animateur (ou directeur d'animation / directeur artistique), lequel suit les indications du réalisateur.</p> <p><b>Illustrateur</b> : Il crée des univers graphiques et réalise des couvertures de livre, des illustrations d'albums pour la jeunesse, d'articles de presse, mais aussi des affiches pour l'événementiel, etc. Avec le développement des nouvelles technologies, l'illustrateur a vu ses possibilités d'expression se diversifier considérablement. En dehors de l'édition, il travaille désormais dans le domaine du multimédia pour des applications numériques, des jeux en ligne et encore pour de la bande dessinée interactive... On l'appelle alors graphiste, infographiste ou encore concepteur 2D. Il regroupe le dessinateur-projecteur, le bédéiste, le dessinateur de presse/Cartaturiste, le coloriste, l'animateur 2D/3D, et l'Illustrateur.</p>

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	4.1.06	Photographe d'art	C'est un professionnel chargé de la réalisation de la prise de vue, du développement et du tirage argentique ou du tirage numérique pigmentaire.. Ce professionnel de la photo présente sa vision artistique à travers des clichés uniques et originaux. Il développe sa touche personnelle et laisse entièrement libre cours à son imagination et à sa créativité. Au cinéma, le photographe assiste le réalisateur et le directeur de la photographie pour la réalisation des vues photographiques destinées à repérer les sites et décors du projet de film. Il effectue des vues photographiques, selon le cadrage de l'opérateur de prise de vues qui servent à confectionner les affiches et les matériaux de presse.
3	4.1.07	Artiste graveur	En peinture, artiste qui exécute en creux ou en relief un dessin qui sera reproduit par impression. En musique, il grave la planche qui sert à imprimer la musique à un certain nombre d'exemplaires.
3	4.2.01	Créateur de mode	Artiste qui crée ses propres collections de vêtements en fonction des tendances de la mode et qui en dirige la production.

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	4.2.02	Costumier/styliste	Dans le domaine artistique, le <b>costumier</b> est chargé des costumes, que ce soit pour un tournage cinématographique que pour une représentation théâtrale ou lyrique. Il peut les concevoir afin de les faire réaliser en atelier (comme dans les cas des costumes historiques), auquel cas il est également considéré comme <b>styliste</b> , ou les achète lorsqu'il s'agit de vêtements modernes. Il travaille en étroite collaboration avec le directeur artistique et/ou le chef décorateur à partir des maquettes de décors, les costumes étant habituellement conçus en même temps afin d'une bonne coordination. Sont exclus de cette catégorie, les costumiers stylistes qui n'interviennent pas dans le domaine artistique (cinéma, théâtre, spectacle etc.)
3	4.2.03	Habilleur	L' <b>habilleur</b> est une personne dont le métier, au théâtre, au cinéma, à la télévision ou lors de défilé, est d'habiller les comédiens et d'entretenir leurs costumes. Elle effectue les petites retouches, comme les ourlets ou les boutons décousus, la lessive et le repassage.
3	4.2.04	Mannequin / modèle	Le <b>mannequin</b> désigne un artiste qui pose ou s'expose pour valoriser les produits de l'industrie de la mode. Les mannequins sont employés principalement pour la promotion de l'habillement, des accessoires de mode et des produits de beauté. Il se différencie au départ du modèle qui est celui qui posent de façon statique pour les couvertures des magazines de mode.

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	4.3.01	Restaurateur	Le <b>restaurateur</b> se préoccupe de la conservation architecturale ou muséographique et de la restauration, ainsi que du recueil scientifique et technologique des biens artistiques et culturels. On distingue les restaurateurs spécialisés dans les matériaux et les restaurateurs spécialisés dans l'art.
3	4.3.02	Artisans du patrimoine	Sous ce vocable, on désigne les professionnels en Antiquités et restauration du patrimoine. Ils s'occupent des Antiquités, matériaux anciens et objets du patrimoine. Ils assurent la restauration des objets.
3	4.3.03	Architecte du patrimoine	Les architectes du patrimoine sont des architectes spécialisés dans la restauration, la réhabilitation et l'aménagement de sites patrimoniaux, notamment des bâtiments protégés au titre des monuments historiques. Ce sont des acteurs incontournables du patrimoine architectural, urbain et paysager.
3	4.3.04	Archéologue	Spécialiste de l'archéologie, la science qui étudie les vestiges matériels des civilisations du passé pour en reconstituer l'environnement, les techniques, les technologies, l'économie et la société.
3	5.1.01	Artiste vidéaste	C'est un réalisateur de films en vidéo. C'est un cinéaste professionnel ou amateur qui utilise une caméra vidéo et essaie d'améliorer sa technique et son esthétique. Il possède une connaissance des techniques liées au son et à l'image, une maîtrise des techniques d'écriture de scénario et des connaissances en droit du cinéma ainsi que dans le domaine du web.

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	5.1.02	Peintre numérique	Artiste qui pratique la peinture numérique, « une forme d'art numérique apparue dans les années 1990 dans laquelle les techniques traditionnelles de la peinture, telles que l'aquarelle, les huiles, l'impasto, sont appliquées à l'aide d'outils numériques grâce à un ordinateur, une tablette graphique, un stylet et un logiciel ».
3	5.1.03	Artiste graphiste / maquettiste	<b>Un graphiste</b> est un professionnel de la communication qui conçoit des solutions de communication visuelle. Il travaille sur le sens des messages à l'aide des formes graphiques qu'il utilise sur tout type de supports. Il intervient dans les secteurs comme la publicité, l'image de marque, l'illustration, la typographie, la conception de site web, etc.  <b>Infographiste</b> : C'est un spécialiste de la création d'images numériques assistée par ordinateur. Cette activité est liée aux arts graphiques.
3	5.1.04	Game designer/Game artist	Le <b>game designer</b> ou <b>game artist</b> est le créateur de l'environnement artistique d'un jeu vidéo c'est-à-dire l'aspect visuel qui va permettre au joueur de s'immerger complètement dans un univers ludique
3	5.1.05	Dessinateur numérique	Dans le domaine artistique, le costumier ou la costumière est chargé des costumes, que ce soit pour un tournage cinématographique que pour une représentation théâtrale ou lyrique. Il peut les concevoir afin de les faire réaliser en atelier (comme dans les cas des costumes historiques), auquel cas il est également considéré comme styliste, où les achète lorsqu'il s'agit de vêtements modernes. Il travaille en étroite collaboration avec le directeur artistique et/ou le chef décorateur à partir des maquettes de décors, les costumes étant habituellement conçus en même temps afin d'une bonne coordination.
3	5.1.06	Créateur de cachet	Personne morale qui crée des cachets électroniques.

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	5.1.07	Signataire	Toute personne qui détient un dispositif de création de signature et qui agit soit pour son propre compte, soit pour celui d'une entité ou d'une personne physique ou morale qu'elle représente.
3	5.2.01	Fournisseur de cache	Toute personne physique ou morale fournissant un service de transmission électronique de données par stockage automatique, intermédiaire et temporaire des informations, dans le but de rendre plus efficace la transmission des informations.
3	5.2.02	Fournisseur de liens hypertextes	Toute personne physique ou morale qui fournit un ou plusieurs liens hypertexte
3	5.2.03	Fournisseur de services en ligne	Personne physique ou morale qui assure, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par les destinataires de ces services. Il peut notamment s'agir : d'entités publiques ou privées qui offrent aux utilisateurs de ses services la possibilité de communiquer au moyen d'un système informatique ; ü d'entités traitant ou stockant des données informatiques pour ce service de communication ou ses utilisateurs.
3	5.2.04	Hébergeur	Toute personne physique ou morale qui fournit un service de transmission électronique de données en stockant les informations fournies par l'utilisateur du service.
3	5.2.05	Opérateur	Toute personne physique ou morale exploitant un réseau de communications électroniques ou fournissant un service de communications électroniques. Les opérateurs sont impérativement soumis au régime de la licence, de l'autorisation ou de l'entrée libre avec ou sans déclaration.
3	5.2.06	Prestataire de service de confiance.	Toute personne physique ou morale qui fournit un ou plusieurs services de confiance.

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	6.1.01	Gestionnaire du patrimoine	Il supervise et met en œuvre la politique et les actions de conservation, d'étude, d'enrichissement, de mise en valeur et de diffusion des patrimoines culturels, selon la réglementation et la politique culturelle de la structure. Il peut diriger une équipe ou un service et en gérer le budget.
3	6.1.02	Conservateur de musée	Dans un musée, le <b>conservateur</b> est chargé de l'inventaire, de l'étude, de la mise en valeur et de la conservation des collections. Son but est d'agir pour que les objets d'art traversent le temps dans les meilleures conditions. Pour cela, il contrôle le taux d'humidité et la température du musée, il planifie les campagnes de restauration, il gère les inventaires, prépare les expositions... Il peut même chercher à étoffer l'offre du musée en prospectant de nouvelles acquisitions.
3	6.1.03	Documentaliste	Personne chargée de la documentation. Il collecte, gère et diffuse les documents, les supports audio-visuels, etc.
3	6.1.04	Archiviste	Personne chargée de collecter, traiter, restaurer, conserver des archives de l'institution dont il a la charge et de les communiquer aux chercheurs et particuliers suivant la législation.
3	6.1.05	Administrateur culturel/administrateur de compagnie	C'est le responsable de la gestion administrative et financière d'une structure culturelle (compagnie, opéra, théâtre) ou de projets culturels.
3	6.2.01	Diffuseur	Il orchestre la <b>diffusion</b> du film sur les différents circuits de diffusion : salles de cinéma, chaînes de télévision, DVD...
3	6.2.02	Distributeur	Que ce soit en musique ou au cinéma, le <b>distributeur</b> est une personne qui négocie et dispose des droits de cession des œuvres pour leur commercialisation à travers leur diffusion.

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	6.2.03	Manager/agent artistique	<p>Personne dont le métier est d'accompagner l'artiste dans sa vision artistique, d'aiguiller lorsque c'est nécessaire, lui trouver et lui présenter ses partenaires potentiels (labels, éditeur, avocat, comptables, etc.). Il a l'obligation de faire en sorte que l'artiste puisse vivre, exercer son métier sereinement et dans la durée.</p> <p><b>Community manager :</b> Personne qui veille à mettre en place la notoriété de l'artiste sur les réseaux sociaux. Il sert de « pont » entre l'artiste et ses fans.</p>
3	6.2.04	Programmateur de spectacles/acheteur de spectacles	<p>Personne qui établit les programmes de radio, télévision et des salles de spectacles, etc. Il est le relais du directeur de salle de spectacle et gère exclusivement la programmation artistique. C'est lui qui décidera de recevoir tel ou tel artiste dans son établissement ou pour son festival. Au quotidien, le programmateur de spectacle met en œuvre et supervise la production de spectacles, assure la gestion budgétaire, administrative et l'encaissement du personnel d'une production, d'une compagnie ou d'un lieu de spectacle et enfin définit et met en œuvre le projet artistique d'un établissement (théâtre, orchestre, cirque, ...)</p> <p><b>Directeur artistique :</b> Il détermine les choix artistiques et élabore la programmation (saison théâtrale). Au théâtre spécifiquement, il choisit les textes et les metteurs en scène, le style et le genre de spectacles ; propose une orientation particulière qui distingue son théâtre des autres.</p>
3	6.2.05	Promoteur de festival/organisateur d'événements culturels	Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles.
3	6.2.06	Imprésario	Personne qui est payée pour s'occuper de l'organisation matérielle d'un spectacle et des engagements d'un artiste.

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	6.2.07	Exploitant de salle de cinéma	Promoteur ou exploitant de salle(s) de cinéma est une personne responsable d'une salle de cinéma. Il peut avoir de multiples statuts, selon le profil du cinéma dont il s'occupe : entrepreneur indépendant, salarié ou bénévole.
3	6.2.08	Contrôleur de salle	Personne chargée du cheminement de la clientèle et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter la sortie des spectateurs. Il contrôle les entrées, veille à la bonne application des différentes réglementations professionnelles et administratives et au maintien de l'ordre dans la salle. Il veille aussi à l'entretien de la salle et procède aux réparations des matériels mis à la disposition des spectateurs.
3	6.2.09	Projectionniste	C'est un technicien qui prend en charge la projection des films, l'entretien de projection et de sonorisation. Il assure les opérations préalables à la projection, la réception et la réexpédition des copies.
3	6.2.10	Vérificateur	Personne chargée de l'entretien et de la vérification des copies de film. Il s'assure de la qualité des supports des copies de films.
3	6.2.11	Directeur de publicité	C'est le responsable des ressources publicitaires ; il définit l'espace publicitaire à offrir aux annonceurs. Il gère les relations avec les clients et organise les campagnes publicitaires en vue de la promotion d'une œuvre, un film par exemple.
3	6.2.12	Libraire	Personne dont la profession est de vendre des livres. Il conseille et renseigne le client pour qu'il trouve le livre qu'il cherche tout en lui faisant découvrir de nouveaux auteurs et ouvrages.

9

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	6.2.13	Bibliothécaire	Personne chargée des tâches de constitution, de gestion et de collections documentaires sur tout type de supports et d'aide aux usagers dans une bibliothèque, mais aussi des fonctions d'administration générale.
3	6.2.14	Critique littéraire	Personne qui maîtrise l'art de juger les œuvres littéraires ou artistiques. On parle de critique théâtrale, de critique de cinéma, etc.
3	6.2.15	Critique d'art	A l'opposé de l'historien d'art, le critique d'art prend parti, juge une œuvre d'art, émet de commentaires sur toute création artistique contemporaine ou du passé.
3	6.2.16	Journaliste culturel	Journaliste chargé de produire des articles (presse et audiovisuel) sur des sujets relevant des arts et de la culture.
3	6.2.17	Communicateur	<b>Le communicateur ou communicant</b> veille à la planification et à la production des outils de communication (dépliants, communiqués, etc.) ainsi qu'à la mise en marché des activités artistiques (théâtre, cinéma...). Il supervise aussi les publications produites par le théâtre : programmes de soirées, cahiers pédagogiques et brochures institutionnelles. De plus, il est responsable des relations avec la presse.
3	6.2.18	Attaché de presse	L' <b>attaché de presse</b> planifie et organise les entrevues dans les journaux, à la télévision ou à la radio avec les artistes pour présenter les projets artistiques. Il s'assure aussi de la présence de journalistes lors des conférences de presse, des spectacles, des projections de film, etc.
3	6.2.19	Historien d'art	Il étudie les œuvres d'art, examine les conditions de création et le rôle des artistes, voire l'importance du public à travers le temps et l'espace, en tenant compte du contexte religieux, culturel et politique.

Niveau	Code NMACB	Libellé (filières, corps de métiers, métiers)	Note explicative
3	6.2.20	Muséologue	Il est un spécialiste de la muséologie, qui est l'ensemble des sciences et techniques du classement, de la conservation, du traitement et de la présentation des pièces de musée.
3	6.2.21	Muséographe	Il assure la présentation et la bonne conservation des œuvres de musée.
3	6.2.22	Commissaire d'exposition	Un <b>commissaire d'exposition ou curateur</b> est une personne qui conçoit une exposition artistique, historique, scientifique, etc. et en organise la réalisation.
3	6.2.23	Guide des musées/médiateur culturel/animateur culturel	Le métier de <b>guide de musée</b> consiste à sensibiliser et informer le public sur les œuvres d'art qui sont exposées dans un musée. Le guide de musée les commente et n'hésite pas à raconter des anecdotes pour illustrer ses propos sur la vie des artistes et tenir son auditoire en haleine.
3	6.3.01	Galeriste	Il est un professionnel qui gère une galerie d'art c'est-à-dire un lieu, public ou privé, spécialement aménagé pour mettre en valeur et montrer des œuvres d'art à un public de visiteurs, dans le cadre d'expositions temporaires ou permanentes.
3	6.3.02	Collectionneur	Personne qui utilise sa fortune personnelle pour acquérir une collection, un ensemble cohérent d'œuvres d'art d'une époque ou sur un thème.

q

## CONCLUSION

Au total, il est répertorié cent trente-cinq (135) métiers d'art et de la culture réellement exercés ou émergents au Bénin. Ils sont regroupés dans dix-huit (18) corps de métiers et six (6) filières. Ils sont classés, codifiés et organisés dans une base de données dénommée « Nomenclature des métiers d'art et de la culture du Bénin ». Chaque métier est défini dans une note explicative. Il est probable que certains métiers pratiqués n'aient pas été identifiés. Aussi la base de données a-t-elle été conçue de manière à en faciliter la mise à jour. Les ressources informatiques utilisées pour la conception de la présente nomenclature permettent que son actualisation se fasse aisément par toute personne initiée à l'informatique.

9